

PLAN LOCAL D'URBANISME - PLU

En notre réunion du 19 juillet 2005, nous avons décidé d'abroger le P.L.U. en service depuis le 14 avril 2005. Succinctement, je voudrais vous donner quelques informations sur son élaboration, sur le recours au Tribunal Administratif par l'Association M.A.M.A. mais également sur le montant des dépenses engagées jusqu'à ce jour. Le P.L.U. nous a été imposé en remplacement du P.O.S. ; il a été mis en chantier le 5 octobre 2001. Une douzaine de réunions de travail sous la direction de notre architecte urbaniste ont été nécessaires. Nous avons en plus, rencontré les différentes administrations concernées. Il faut rajouter à cela, 5 réunions publiques.

Ce n'est que le 9 janvier 2004 que le P.L.U. est arrêté et envoyé aux services associés pour avis. Compte tenu des observations faites et des délais réglementaires, le Conseil Municipal n'a pu arrêter le nouveau texte que le 24 juin 2004 pour ensuite le transmettre aux services associés.

L'enquête publique s'est déroulée du 6 septembre au 21 octobre 2004 (un délai supplémentaire de 15 jours nous ayant été demandé car certaines personnes ont prétendu manquer d'informations). En fait, cette rallonge aura permis à quelques « Tataculs de polaille » n'ayant aucun lien avec la Commune de venir donner un avis négatif sur le projet. Le 18 novembre 2004, le Commissaire Enquêteur remettait son rapport avec avis favorable. Le Conseil Municipal a approuvé le projet le 3 décembre 2004. Le 13 janvier 2005, le contrôle de légalité nous transmettait quelques remarques qui nous obligèrent à annuler la délibération du 3 décembre 2004. Le texte fut donc revu et de nouveau arrêté le 4 février 2005. Les services de la Préfecture donnèrent l'autorisation de le mettre en application le 14 avril 2005. Comme nous nous y attendions, c'est sans surprise que nous avons reçu du Tribunal Administratif la demande en annulation de la délibération du 4 février 2005 déposée par l'Association M.A.M.A. en date du 30 mars 2005. Parmi les griefs à l'encontre du P.L.U., un seul point à paru à notre avocat être en mesure d'entraîner une annulation de la part d'un juge.

Le voici :

- dans l'élaboration d'un P.L.U., une réunion doit être consacrée au plan d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) Cette réunion a effectivement eu lieu, le compte rendu en fait état, malheureusement, la convocation était ainsi rédigée: « présentation du P.L.U. à la population ». Il aurait fallu que soit écrit « présentation du P.A.D.D. à la population »!!!

Juridiquement, c'est un vice de forme, bien que le P.A.D.D. soit partie intégrante du PLU. Un juge se serait « régala » mais il aurait fallu attendre le jugement au moins 2 ans et demi à 3 ans, voire

plus ! Nous avons donc décidé de prendre les devants et recommencer l'élaboration du P.L.U. Comme vous venez de le voir, cette opération est lourde et n'est pas gratuite. La somme dépensée au 7 octobre 2005 est de 68 379,85 € (soit 448542,42 francs). La nouvelle édition, compte tenu des honoraires des avocats qui viennent s'y rajouter, avoisinera probablement la même somme.

Voilà à mon avis un beau gâchis de l'argent public. Certains s'en réjouiront, ce n'est pas leur problème!... car ils semblent hélas plus enclins à défendre leurs conceptions personnelles quelques peu égoïstes que se préoccuper de l'avenir d'Albanne ou celui de la Commune, y compris celui des Karellis pour qui un apport de nouveaux vacanciers ne pourrait qu'apporter une intéressante complémentarité.

Et que dire de nos jeunes arrivant dans le monde du travail dont le seul espoir est de remplacer un départ à la retraite?

Je ne peux m'empêcher de vous transmettre une partie de la discussion que j'ai eue en mairie avec une des têtes influentes du mouvement contre le projet d'Albanne: « Pourquoi voulez-vous absolument que vos jeunes restent au pays. Moi je suis né dans le Nord et je travaille à Paris ». Quelques secondes interloqué par de tels propos, je lui ai répondu que nos ancêtres avaient suffisamment émigré et que la génération actuelle avait le droit d'espérer travailler au pays.

L'autre argument qui me fut avancé ce jour là est la préservation d'un site de qualité. J'ai répondu qu'il en était de même pour l'idée Karellis en 1960 et aujourd'hui, vous qui êtes administrateur, pouvez-vous vous en plaindre ? C'est vrai qu'à cette époque, il n'y avait pas encore de cerfs à écouter bramer! Nos enfants vivront-ils de l'écoute du brame du cerf?... J'en doute!

J'ai également évoqué dans un avenir très proche la sauvegarde de notre école. Sans création de nouveaux emplois, que peut-on espérer ?

N'oublions pas non plus la précarité de notre usine. Faute de m'avoir convaincu, ce brillant administrateur d'une Association des Karellis me souhaita bonne chance et s'en alla. Je le retrouvai le lendemain à Albanne en grande discussion avec un représentant du quarteron d'opposants.

J'espère que ces quelques lignes vous permettront de voir dans quelle ambiance votre Conseil Municipal travaille mais, conscient du soutien que la très grande majorité de la population lui accorde, nous pensons avec elle que si notre développement ne se faisait pas, c'est la **Mort Assurée** de **Montricher Albanne** et ceci comme vous, nous n'en voulons pas.

Jean VERNEY

